

Contrôler la position



Accédez à des informations complémentaires via www.integrale2015.be/fr/gestion



1. Contexte financier

L'année 2015 a été rythmée par la politique des banques centrales. À l'image de ces derniers mois, c'est principalement le regain de volatilité qui a agité les marchés. Les causes sont le resserrement de la politique monétaire américaine, l'écart croissant avec l'Europe où les taux sont parfois négatifs, le marché chinois qui a connu un ralentissement ainsi que la chute du cours du pétrole et des matières premières en général. Tous ces facteurs ont eu un impact sur la croissance mondiale qui devrait néanmoins atteindre 3,10 %.

Les marchés d'actions ont présenté un comportement en dents de scie, avec un début d'année euphorique, un premier trimestre record et un point haut de +22 % au mois d'avril 2015. Ils ont connu ensuite un revers significatif au cours de la deuxième partie de l'été et des deux derniers trimestres pour terminer l'année avec une performance de +4 %.

Les marchés n'ont cessé d'être partagés entre d'une part, le scénario de baisse des taux d'intérêt et d'une politique monétaire accommodante, et d'autre part, le scénario d'une croissance économique au ralenti.

Il semble que les taux d'intérêt réels resteront durablement à des niveaux bas. La hausse à venir des taux directeurs de la Federal Reserve (Banque Centrale Américaine) devrait être à la fois faible et très graduelle. Quant à la Banque Centrale Européenne, elle pourrait maintenir voire intensifier sa politique accommodante dans les prochains mois.

Le taux étatique belge à 10 ans a également connu une année très volatile passant de 0,76 % à 0,34 % en avril 2015 pour finalement connaître un pic durant l'été à 1,33 % et finir l'année à 0,97 %.

Pour l'exercice 2016, il est fort probable que les marchés continueront à osciller d'un scénario à l'autre (croissance, récession, inflation, déflation, ...), ce qui engendrera de la volatilité.

2. Événements majeurs en 2015

Préparation à Solvabilité II...

L'année 2015 était la dernière avant l'entrée en vigueur de la nouvelle législation Solvabilité II bien plus exigeante pour les compagnies d'assurance en matière de fonds propres, de gouvernance et de reporting. La Banque Nationale de Belgique (BNB) a veillé à ce que toutes les compagnies d'assurance belges soient prêtes. De son côté, Integrale s'y prépare depuis de nombreuses années.

En 2015, Integrale a pris des mesures lui permettant de renforcer ses fonds propres :

- vente du portefeuille d'actions pour un montant total de € 150 millions ;
- augmentation du fonds de garantie pour le porter à € 60 millions ;
- diminution du taux garanti pour les produits CertiFlex (de 1,75 % à 1,25 %) et pour les nouveaux contrats (de 2,25 % à 1,60 %).

Grâce à ces mesures et selon nos estimations, au 31 décembre 2015, le ratio de solvabilité SCR (Solvency Capital Requirement – du nouveau référentiel Solvabilité II) devrait atteindre le seuil réglementaire. Ce ratio est calculé en tenant compte des remarques faites par le commissaire réviseur, la fonction actuarielle ainsi que la Banque Nationale et sans application de la mesure transitoire favorable prévue dans la directive européenne (amortissement sur 16 ans de l'application du nouveau régime pour les provisions techniques).

... au cours de laquelle un programme de rétablissement financier a été demandé...

À la suite d'inspections, la Banque Nationale de Belgique a convoqué le Conseil d'administration d'Integrale en septembre 2015 et lui a demandé d'établir un plan de rétablissement financier en vue :

1. de renforcer davantage ses fonds propres ;
2. d'assurer la pérennité de ce renforcement sur le long terme en tenant compte du caractère temporaire des emprunts subordonnés précédemment émis.

Dans cette optique, le Conseil d'administration a intensifié les réflexions stratégiques au cours du dernier trimestre de 2015.

...et la transformation de la Caisse commune en Société Anonyme a été décidée.

Après des analyses détaillées de plusieurs solutions possibles, le Conseil d'administration a conclu qu'une transformation de la Caisse commune en Société Anonyme était la solution la plus pertinente et la plus pérenne.

Integrale a entrepris cette opération en collaboration avec ses partenaires financiers historiques. Dans un premier temps, le groupe Nethys et Ogeo Fund OFP ont accepté, moyennant la levée de plusieurs conditions suspensives, de participer à une augmentation de capital d'Integrale par conversion de leur part dans les emprunts subordonnés ainsi que par des apports nouveaux.

Dans un second temps, d'autres investisseurs, notamment certains souscripteurs des emprunts, ont également été approchés début 2016 pour participer à l'augmentation de capital.

Les différentes étapes relatives à cette transformation seront réalisées au cours de l'année 2016, pour une mise en œuvre effective prévue en septembre 2016, pour autant que l'opération soit approuvée par l'Assemblée générale d'Integrale et que certaines conditions soient préalablement remplies, notamment l'accord de la Banque Nationale de Belgique.

Integrale restera gérée dans le même esprit qui prévaut depuis sa création en 1925, avec un centre de décision maintenu en Belgique et un niveau d'emploi renforcé. Integrale conservera, au terme de ce processus, ses valeurs fondamentales que sont la transparence, la participation des entreprises membres et des affiliés à la

gestion et la qualité de ses services tout en assurant des frais de gestion maîtrisés et un rendement concurrentiel.

3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015

3.1. Évaluation des actifs

Le portefeuille d'actifs de placement s'élève à € 2.921,30 millions et présente une plus-value latente nette globale de € 127,42 millions.

Règles d'évaluation

Le Conseil d'administration et en particulier le Comité d'audit et de risques veillent à ce que les règles d'évaluation soient toujours adéquates, pertinentes, fiables et respectées, compte tenu de l'évolution des affaires et des marchés financiers.

Portefeuille Obligataire

En date du 31 décembre 2015, le portefeuille obligataire affichait une plus-value de € 103,3 millions.

Portefeuille EMTN indexé sur l'EuroStoxx50

Des remboursements anticipatifs de nombreux de nos produits EMTN indexés sur l'EuroStoxx50 ont été constatés. Nous avons profité de la volatilité des marchés pour réinvestir dans ce type de produit avec des échéances à trois ans, générant des coupons trimestriels.

Au 31 décembre 2015, le niveau de l'EUROSTOXX50 s'élevait à 3.287,98 alors que les barrières capital des différents produits acquis étaient de 2.400 points maximum, des moins-values latentes de € 9,87 millions ont néanmoins été constatées.

La provision constituée en 2011 et relative à ces produits a été reprise à concurrence de € 4,22 millions en 2015 conformément au plan établi.

Obligations Corporate

Integrale a souscrit à plusieurs emprunts privés émis par des entreprises belges et européennes dans le respect des critères et limites d'investissement fixés par le Conseil d'administration.

L'amélioration des spreads de crédit et la baisse des taux permettent d'afficher une plus value latente de près de € 15,93 millions sur ce type d'obligations.

Portefeuille Actions

Conformément à la décision de désinvestissement du marché actions, la totalité des parts Degroof Index et Behavioral Value a été vendue en 2015.

La vente des parts des deux Sicav Degroof Index et de la Sicav Degroof Behavioral Value a généré un résultat net global de € 2,06 millions.

De plus, la provision pour aléas financiers couvrant ces Sicav a été reprise en totalité en 2015 pour un montant de € 8,3 millions.

Portefeuille Immobilier

Au cours de l'année 2015, Integrale a poursuivi sa recherche d'investissements immobiliers de qualité offrant un rendement attractif. Ceci a conduit à la création et à l'acquisition de nouvelles filiales immobilières, dont il sera question dans un point spécifique du présent rapport.

Utilisation d'instruments financiers

Integrale a eu recours à des instruments dérivés, principalement dans une optique de couverture. À titre exceptionnel et conformément aux règles de placement, deux opérations d'equity swap pour un montant nominal de € 25 millions ont été conclues. Il s'agit d'opérations d'échange de flux qui ont pour objectif d'améliorer le rendement d'Integrale. Integrale s'engage à payer un flux fixe annuel ; en échange, la contrepartie, en fonction des conditions fixées, s'engage à payer un flux supérieur. Dans ces deux cas, les conditions fixées sont dépendantes de l'EuroStoxx50.

3.2. Évaluation du passif

Provisions techniques

Les provisions d'assurance vie atteignent un montant de € 2.682,0 millions, en croissance de 9,12 % par rapport à fin 2014.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve s'élève à € 140,1 millions, soit une augmentation de € 18,4 millions par rapport à 2014.

Le poste des capitaux propres reprend le fonds de garantie de € 60 millions ; ce fonds est destiné à compléter les éléments constitutifs de la marge de solvabilité de la Caisse commune pour faire face aux exigences de Solvabilité II.

3.3. Marge de solvabilité disponible et taux de couverture (Solvabilité I)

Les éléments constitutifs de la marge

de solvabilité atteignent un montant de € 253,1 millions. Ils comprennent le fonds de réserve, le fonds de garantie, le fonds pour dotations futures, les plus-values de réévaluation actées et la quote-part légalement admise des emprunts subordonnés, déduction faite des éléments incorporels.

Ce montant représente 233,2 % de la marge à constituer, calculée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. La marge de solvabilité corrigée par les plus et moins values latentes s'élève à 350,6 %.

3.4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires enregistre une légère croissance des primes de notre portefeuille Integrale hors produits CertiFlex par rapport à l'année passée : € 172,5 millions contre € 171,3 millions en 2014, soit une augmentation de +0,7 %.

Les produits commercialisés par Ethias, dont la plus grande partie concerne CertiFlex, subissent une diminution de près de 50 % : € 61 millions comptabilisés en 2015 contre € 120 millions en 2014, liée à l'anticipation de la baisse du taux garanti. Cette forte baisse est liée à la diminution du taux technique et à la nouvelle taxe sur les primes d'assurance vie individuelle.

Tenant compte de la forte baisse des produits CertiFlex, l'encaissement global au niveau belge enregistre une diminution de près de 20 % : € 233,8 millions en 2015 contre € 291,5 millions en 2014.

D'autres éléments intéressants sont à relever :

- Les primes récurrentes continuent à augmenter : de € 85,2 à € 87,1 millions (+2,2 %).
- Les primes uniques sont en légère diminution : - 0,84 % (de € 86,1 à 85,4 millions).
- L'encaissement en assurance groupe est resté constant à € 142,2 millions grâce à la progression des indépendants, et dans une moindre mesure des secteurs et fonds de financement qui compensent la diminution observée pour les assurances groupe des salariés et les prépensions.
- L'encaissement en assurance vie individuelle (hors produits commercialisés par notre partenaire Ethias) est en légère augmentation de 4 % passant à € 30,3 millions. La progression des produits individuels 785, 786 et de rentes com-

pense la diminution des transferts de réserves AR69.

3.5. Résultats financiers

Les produits financiers atteignent un montant de € 183,98 millions contre € 170,80 millions en 2014. Le montant des plus-values réalisées sur les actifs mobiliers s'élève à € 76,75 millions contre € 68,07 millions en 2014.

L'application des règles d'évaluation a amené à comptabiliser en 2015 des corrections de valeur de € 12,28 millions (€ 2,95 millions en 2014) alors que des reprises de correction de valeur sur placements ont été enregistrées pour un montant de € 0,29 millions (€ 0,99 millions en 2014). Les opérations sur titres à revenu fixe et sur titres à revenu variable ont dégagé une moins-value de € 3,78 millions (€ 1,03 millions en 2014).

Les corrections de valeur comprennent principalement la valorisation d'un swap de taux d'intérêt ainsi qu'une réduction de valeur sur la participation dans la société Ariane Building. L'application des règles d'évaluation au cours de cet exercice n'a pas engendré d'enregistrement de réductions de valeur sur le portefeuille obligataire.

Outre ces réductions de valeur, rappelons que le solde de la provision pour aléas financiers s'élève à € 8,80 millions et concerne les EMTN.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale d'accorder, pour cette année, un rendement global de 3,25 % qui se traduit par un rendement complémentaire de 1 % pour les contrats au taux garanti de 2,25 % et un rendement complémentaire de 1,65 % pour les contrats au taux garanti de 1,60 %.

Le solde du résultat, soit € 18,4 millions, sera affecté au fonds de réserve. Ainsi, Integrale assurera un rendement moyen pondéré net de 3,34 % pour le portefeuille classique. Pour les produits CertiFlex, le rendement net global proposé sera de 2,25 %.

Quant au ratio des frais généraux, il fait l'objet d'un suivi constant : pour cet exercice, le rapport entre les frais de gestion et les actifs sous gestion de 0,45 % reste en ligne avec notre objectif de maîtrise des frais généraux.

Le maintien de ce ratio à ce niveau favorable est d'autant plus important que les taux d'intérêt demeurent historiquement bas.

Le total du bilan s'élève à € 3.191 millions

au 31 décembre 2015, contre € 2.916 millions à la clôture de l'exercice précédent.

Compétences et indépendance du Comité d'audit et de risques

Compte tenu de leur expérience, les membres du Comité d'audit et de risques disposent de compétences en matière de finances, de comptabilité, d'audit et de gestion des risques, ainsi que dans le domaine de l'assurance vie. Tous ses membres sont Administrateurs de la Caisse commune depuis de nombreuses années.

3.6. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Il ne s'est pas produit d'événement important propre à la gestion d'Integrale, après la date de clôture, qui soit susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Jusqu'au jour de l'arrêt des comptes, le Conseil d'administration a suivi l'évolution des marchés de manière très attentive et a tenu compte de cette situation. En particulier, le Conseil a veillé à l'adéquation des règles d'évaluation à la situation actuelle des marchés.

3.7. Approbation des comptes

Le Conseil d'administration soumet les comptes à l'Assemblée générale :

- Le total du bilan s'élève à € 3.191.296.495.
- Le fonds de réserve s'élève à € 140.072.105.
- Les provisions techniques s'élèvent à € 2.842.535.128, y compris le fonds de réserve. Le rendement net pour les produits hors CertiFlex est de minimum 3,25 %, après octroi d'une répartition bénéficiaire pour un montant de € 2.501.820.
- Le rendement net pour les produits CertiFlex est de 2,25 %, après octroi d'une répartition bénéficiaire pour un montant de € 2.159.159.

4. Fonctions de contrôle

4.1. Contrôle interne

Comme le prévoit la circulaire CBFA_2009_26, le Comité de direction a fait rapport au Conseil d'administration,

au Commissaire agréé et à la Banque Nationale de Belgique concernant l'évaluation du système de contrôle interne mis en place au sein d'Integrale.

Le Conseil d'administration et le Comité de direction considèrent que le contrôle interne est adapté à la nature et à l'étendue des activités.

4.2. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle a été confiée pour l'exercice 2015 à Monsieur Gérard Vandebosch de la société ADDACTIS. Ses honoraires annuels ont été fixés à € 13.310 TVAC.

Pour les trois prochains exercices, la mission est confiée à MM. Jan De Roeck et Steven Boes du cabinet WillisTowersWatson.

4.3. Gestion des risques

Les principaux risques auxquels Integrale est confrontée sont :

1. les risques financiers,
2. les risques d'assurance,
3. les risques opérationnels et externes,
4. les risques de pilotage,
5. les risques de notoriété, de réputation et de communication.

Ces risques sont suivis par le Chief Risk Officer, le Comité de direction, le Comité des risques et le Comité d'audit et de risques qui fait rapport au Conseil d'administration.

1. Les risques financiers

Les risques financiers peuvent être subdivisés en :

a • Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes dues à l'évolution des paramètres économiques ou financiers tels que les taux d'intérêt, les indices boursiers, ... Le défi principal est le faible niveau de rendement offert ne permettant pas de couvrir les taux d'intérêt garantis plus élevés de nos engagements.

Ce risque est suivi quotidiennement par la Direction financière et le Comité des investissements. Ceux-ci sont soumis à un règlement interne de placement. Cette politique de placement a été analysée par le Comité financier et validée par le Conseil d'administration. Par ailleurs, l'allocation de nos actifs fait l'objet d'un suivi régulier par le Comité d'audit et de risques et le Chief Risk Officer.

b • Risque immobilier

Le risque immobilier est le risque de pertes dues à une réduction de valeur importante ou à la diminution des revenus consécutive à des vacances locatives.

Ce risque est suivi de manière régulière par la Direction financière et le Comité des investissements.

c • Risque de contrepartie

Le risque de crédit (ou de contrepartie) est le risque de défaut lié à la qualité des contreparties ne voulant plus ou ne pouvant plus honorer des dettes et affectant ainsi la qualité de solvabilité de l'assureur.

Ce risque est présent dans plusieurs activités telles que les placements, les dépositaires, la réassurance et les relations avec les autres tiers.

Ces activités sont régies par des procédures et des règlements internes qui limitent le risque de contrepartie.

Ce risque est suivi de manière régulière par le Comité des investissements et le Comité des risques.

d • Risque de liquidité

Le risque de liquidité est celui de ne pas pouvoir vendre un actif au juste prix. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de vendre un titre, soit par une décote dite « d'illiquidité ». Ce risque de liquidité est donc repris dans les risques d'assurance (rachat/transfert) et de taux.

e • Risque de réinvestissement

Il se caractérise par le fait de ne pas pouvoir réinvestir à des taux suffisants dans une situation structurelle de taux faibles sur les marchés financiers.

2. Les risques d'assurance

Les risques d'assurance peuvent être subdivisés en :

2.1 Risque de souscription vie

a • Risque de mortalité

Le risque de mortalité est celui d'observer une mortalité supérieure à celle prévue dans les tables utilisées pour la tarification des couvertures des contrats de type « décès ». Le risque de mortalité fait partie des risques de souscription purs (en assurance vie).

Au-delà d'une rétention fixée en fonction de son appétence au risque, Integrale se protège contre ce risque par des traités de réassurance.

b • Risque de longévité

Le risque de longévité est celui d'observer une mortalité inférieure à celle prévue dans les tables utilisées pour la tarification des couvertures des contrats de type « vie ». Le risque de longévité fait partie des risques de souscription purs (en assurance vie).

Integrale est confrontée au risque de longévité essentiellement pour son portefeuille de rentiers, qui est peu significatif par rapport à l'ensemble des provisions techniques.

Par prudence, Integrale constitue depuis plusieurs années une provision technique servant essentiellement à couvrir ce risque. De plus, les tables utilisées pour la tarification des rentes sont rajeunies, ce qui réduit d'autant ce risque de pertes.

c • Risque de dépenses (= risque de frais généraux)

La maîtrise des dépenses fait partie des objectifs stratégiques d'Integrale.

Le Comité d'audit et de risques et le Comité des risques analysent l'évolution des frais généraux dans leur reporting trimestriel. Tout dépassement significatif par rapport au budget ou aux chiffres de l'année précédente est commenté par le Comité de direction.

d • Risque de rachat et de transfert

Le risque de rachat ou de transfert est le risque de perte résultant d'un nombre important de rachats et/ou de transferts.

Le risque de rachat est assez faible pour les assurances de groupe. Par contre, il peut s'avérer plus important pour les assurances individuelles. Plus particulièrement depuis la commercialisation du produit CertiFlex, bien que ces contrats soient caractérisés par une pénalité assez forte en cas de rachat anticipé.

Pour ce qui est du risque de transfert, il peut être théoriquement plus important. Toutefois, la diminution des taux techniques et les règles auxquelles sont soumises ces transferts réduisent nettement la probabilité de survenance et donc les impacts potentiels de ce risque.

Un suivi régulier reste nécessaire, de même qu'un investissement d'une part suffisante de nos placement financiers dans des actifs liquides.

e • Risque de catastrophe

Integrale se protège contre ce risque par

des traités de réassurance.

Tous ces risques financiers et d'assurance sont également traités par notre modèle de gestion des risques et par notre programme de simulation de bilans qui permet d'effectuer aisément des analyses de sensibilité à ces risques. Des scénarii de crise simulant ces risques sont présentés régulièrement au Comité de direction et au Comité d'audit et de risques.

Enfin, ces risques sont repris dans notre cartographie (voir ci-dessous), faisant ainsi l'objet d'une évaluation régulière.

2.2 Risque de réassurance

Le risque de réassurance correspond aux pertes consécutives à l'inadéquation de la réassurance et des produits souscrits par Integrale.

Actuellement, les programmes de réassurance s'appliquent aux assurances décès.

Les programmes sont réévalués chaque année pour répondre aux besoins de la production en tenant compte du marché de la réassurance et de l'évolution des fonds propres.

Integrale réassure 100 % des risques décès auprès de QBE Re Europe dont la solvabilité est suivie régulièrement (A+ selon Standard & Poor's et Fitch Ratings).

3. Risques opérationnels et externes

Il s'agit de risques de pertes provenant de l'inadéquation de procédures ou de la défaillance de personnes, de systèmes ou découlant d'événements extérieurs.

Ces risques sont repris dans notre cartographie et font l'objet d'une évaluation régulière en relation avec les objectifs d'Integrale. Pour chaque risque, les contrôles mis en place sont analysés et testés de manière régulière.

Tous les risques repris ci-dessus font l'objet d'une fiche descriptive et d'un plan d'action. L'activité d'Integrale fait aussi l'objet d'un plan de continuité.

Enfin, le risque d'interruption des activités provenant de l'inaccessibilité de notre siège ou d'une défaillance de notre système d'information fait l'objet d'un BCP (business continuity plan) reprenant l'ensemble des dispositions à prendre lors de sa survenance. Ce BCP a été remis au Comité de direction et aux membres de la cellule de gestion de crise. Il a également été présenté à l'ensemble du personnel.

Le Chief Risk Officer a procédé à la réali-

sation d'une cartographie des risques liés aux processus du métier. Ces risques ont été classés en fonction de leur fréquence et de leur impact et catégorisés via un processus d'auto-évaluation puis d'évaluation assistée. Une série d'actions à mettre en œuvre a été retenue et implémentée. Le processus de mise à jour de la cartographie des risques est récurrent.

Le Comité des risques suit le risque opérationnel (en ce compris les risques de conformité) et analyse et propose des lignes de conduite pour les mesures d'atténuation et de gestion correspondantes. Ses propositions sont soumises au Comité de direction pour validation.

4. Risques de pilotage

Il s'agit de risques provenant d'un décalage entre la stratégie définie par le Conseil d'administration et sa mise en œuvre ou de décisions inadéquates prises par les plus hauts organes décisionnels ayant trait, entre-autres, aux placements, à la tarification ou au développement des activités.

5. Autres risques

Ces risques incluent essentiellement le risque de notoriété et de réputation et les conséquences d'une communication inadéquate, non transparente ou partielle.

Ces risques sont difficilement quantifiables mais ils font l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil d'administration et du Comité de direction.

Le risque de réputation peut être considéré comme modéré pour les raisons suivantes :

- peu de complexité dans les produits distribués,
- la spécificité de notre activité aboutissant à la commercialisation de produits destinés à des entreprises participant, elles-mêmes, à la gestion d'Integrale,
- la qualité du canal de distribution de nos produits « vie individuelle » CertiFlex (Ethias),
- la présence d'Administrateurs indépendants participant aux comités spécialisés,
- le contrôle renforcé du caractère « fit & proper » des Administrateurs,
- le renforcement de la culture d'entreprise forte, par une politique de ressources humaines saine entraînant la fidélité du personnel.

Toutefois, le risque de réputation n'est

pas à sous-estimer notamment au vu des nouvelles législations de plus en plus contraignantes et de plus en plus complexes (Solvabilité II, blanchiment d'argent, Mifid, changements de la loi sur les pensions complémentaires, Sigidis,...).

Le plan de rétablissement financier demandé par la Banque Nationale de Belgique en septembre 2015 et le projet de conversion en Société Anonyme rendent plus probables les articles de presse concernant Integrale, comme ce fut le cas à trois reprises ces derniers mois.

De plus, l'émission en décembre 2014 de l'emprunt subordonné coté nécessite de respecter de nouvelles dispositions en matière d'information privilégiée.

Pour se prémunir contre le risque de réputation, Integrale a décidé en 2015 de prendre de nouvelles mesures : mise en place d'un plan de communication comprenant, entre autres, un site internet spécifique. Il s'agissait de faire face à une situation se caractérisant par de nombreux appels d'entreprises membres ou d'affiliés inquiets. Vu le nombre d'appels et de réactions très limités suivant les publications dans la presse citées plus haut, le plan de communication n'a pas dû être activé. Ces événements ont permis à Integrale de se renforcer dans la gestion de communication de crise et ont démontré que ce risque était sous contrôle.

Démarche Solvabilité II

La Caisse commune affiche comme ambition d'atteindre un taux de couverture « Fonds propres éligibles / SCR » supérieur à 100 %, même en cas de crise.

Afin d'être prêt pour les exigences de Solvabilité II, Integrale s'est fait accompagner en 2015 par différents experts.

À la poursuite des réflexions sur les conséquences financières et organisationnelles des exigences des Piliers I et II de Solvabilité II, s'est ajoutée la mise sur pied d'un groupe de travail chargé de la production des futurs reportings prudentiels (Pilier III de Solvabilité II).

À cette fin, Integrale a lancé un appel d'offres, à l'issue duquel elle a décidé de se faire assister par le consultant KPMG pour la soumission à la Banque Nationale de Belgique des « Quantitative Reporting Templates » (QRTs).

Des séances d'information sur le contenu de ce reporting, tant pour ses volets narratifs que quantitatifs ont été organisées au cours

des premiers mois de 2015 à l'attention du Conseil d'administration, ce dernier ayant l'obligation de l'analyser et de le « challenger » (notamment pour le comparer aux résultats du processus d'ORSA – auto-évaluation des risques de la solvabilité) avant de l'approuver et de le transmettre à la Banque Nationale de Belgique.

Le Conseil d'administration et le Comité de direction espèrent que ces futurs reportings (comptables, financiers, techniques et prudentiels) contribueront efficacement à renforcer la confiance dont jouit la Caisse commune, celle-ci continuant à œuvrer tant pour une communication claire, pertinente et compréhensible par tous qu'au développement d'une stratégie de long terme reposant sur le triptyque de valeurs « éthique, expertise, excellence ».

Integrale est et reste investisseur net

Integrale est principalement active dans le second pilier. Ainsi, considérant qu'un affilié ne peut procéder au rachat de son capital qu'au moment de son départ à la retraite, Integrale dispose d'une bonne prévisibilité des flux sortants.

Sous des hypothèses prudentes, la projection des flux entrants (primes majorées des produits financiers et des remboursements d'actifs arrivés à échéance) reste structurellement supérieure à l'estimation des flux sortants (capitaux, rentes et frais de fonctionnement) tout au long des dix prochaines années.

En conséquence, Integrale n'est pas obligée de réaliser des actifs en cas de crise et dispose de suffisamment de liquidités pour faire face aux rachats et transferts massifs.

Cela nous permet d'optimiser notre gestion ALM (gestion actifs/passifs), en sélectionnant des actifs répondant au mieux à la nature « long terme » de nos engagements.

Cette optimisation s'inscrit dans la démarche ORSA et, plus généralement, dans le cadre d'une saine gestion des risques.

5. Personnel

Les effectifs d'Integrale évoluent conformément au plan prévisionnel d'engagements qui doit répondre à plusieurs objectifs : faire face à une charge de travail en constante augmentation, poursuivre la mise en œuvre de la démarche Solvabilité II/ORSA et garantir la continuité de l'entreprise en tenant compte de la pyramide des âges, tout en maintenant un service de qualité et une bonne maîtrise des frais généraux.

Au cours de l'exercice 2015, Integrale a compté un nombre moyen de 90,7 collaborateurs en « équivalents temps plein ».

6. Filiales et participations

6.1. Integrale Luxembourg s.a.

L'encaissement d'Integrale Luxembourg s.a., constitué de primes et de transferts, est de € 46,98 millions par rapport à € 12,14 millions lors de l'exercice précédent, soit une augmentation de 287 %.

Le Conseil met en évidence le rôle que joue cette filiale luxembourgeoise dans l'accompagnement de nos membres au Grand-Duché, ainsi que dans plusieurs autres pays de l'Union Européenne, dont les Pays-Bas. Integrale Luxembourg ne se démarque donc pas uniquement pour ses produits dédiés aux expatriés, mais se présente aussi comme une porte ouverte sur l'Europe.

6.2. Integrale Insurance Services (IIServices) s.a.

Constituée en mars 2008, en partenariat avec Ogeo Fund, IIServices propose à des entreprises d'assurance belges et étrangères, ainsi qu'aux organismes de financement de pension, tant du secteur public que du secteur privé, une palette de services tels que des prestations d'audit interne, des services actuariels et d'études ALM, d'actuaire désigné, de comptabilité et de reporting financiers ou encore de compliance. En 2015, une augmentation de capital a été effectuée par la MGEN pour un montant de € 1.000.000,00.

Rappelons que cette filiale a obtenu la certification ISAE 3402 de type 2, attestant de la maîtrise et de la qualité des services offerts.

La complexité grandissante de la gestion des organismes de pension, liée aux nouvelles exigences légales et réglementaires, a donné de nombreuses occasions à IIServices de valoriser son savoir-faire dans la gestion d'engagements de pension.

Le chiffre d'affaires pour l'année 2015 est de € 1.439.390 contre € 1.202.269 en 2014 et € 822.981 en 2013.

Dans le chiffre d'affaires, nous remarquons une demande de plus en plus importante en matière de services d'audit interne et de calculs IAS-19. Ces deux services devraient continuer à se développer dans le futur.

Le total du bilan est de € 11.470.129 au 31 décembre 2015 contre € 10.829.150 en 2014.

La perte de l'exercice 2015 s'établit à € 325.875 (avant impôts) à la suite de l'enregistrement de réductions de valeur sur titre.

6.3. Integrale Immo Management s.a.

Integrale Immo Management s.a. a pour objet social la gestion du portefeuille immobilier d'Integrale et l'acquisition de biens immobiliers en vue de la location et d'opérations de leasing immobilier.

L'exercice 2015 de cette société s'est clôturé par une perte de € 179.942, contre un bénéfice de € 71.363 pour l'exercice 2014.

6.4. Ariane Building s.a.

Fin 2015, le taux d'occupation de l'immeuble détenu dans cette société est de 57,33 %.

Le chiffre d'affaires, pour l'année 2015, s'élève à € 1,38 millions contre € 1,61 millions en 2014 et € 2,1 millions pour l'exercice 2013.

Cette filiale enregistre en 2015 une perte de € 2.618.124 contre € 7.894.022 en 2014.

Son pied de bilan au 31 décembre 2015 est de € 24,8 millions contre € 25,0 millions en 2014.

À l'instar des années précédentes, le Conseil d'administration de la filiale a procédé à l'évaluation de la société en appliquant la méthode du « Discounted cash-flow ».

Les paramètres suivants ont été pris en considération pour déterminer les cash-flows disponibles :

- Déroulement des loyers jusqu'à la prochaine échéance,
- Nouvelle location à un prix économique de € 70/m² ; ce prix a été déterminé compte tenu des gratuités estimées à 24 mois pour un bail de 9 ans. Il s'agit du loyer économique réellement perçu,
- Le taux d'occupation sur le long terme est de 86 % compte tenu d'investissements prévus de € 4.000.000 sur deux ans. Le taux d'indexation des loyers de 1,50 % a été retenu,
- Un taux d'actualisation des cash-flows de 4,52 % a été pris en considération.

L'évolution du taux d'occupation attendu s'établit comme suit :

- 31/12/2015 : 56 %,
- 31/12/2016 : 66 %,
- 31/12/2017 : 76 %,
- 31/12/2018 : 86 %.

Le loyer annuel moyen s'élève à € 74/m².

La valorisation selon la méthode sus-visée conclut qu'il n'y pas lieu d'enregistrer un amortissement exceptionnel sur l'immeuble. La participation Ariane Building s.a. dans les livres d'Integrale n'a pas fait l'objet d'une réduction de valeur.

6.5. Filiales immobilières constituées ou acquises en 2015

TETRIS OFFICE. The Loop Building One S.A., société immobilière dont Integrale a acquis 99,99 % des parts pour un montant de € 1.999.939,04. Le solde des parts est détenu par Integrale Immo Management. Cette société détient un immeuble situé à Gand et loué pour une durée de 15 ans à Deloitte Services and Investments et Laga.

INTORP S.A., société constituée en juin 2015 dont 70 % des parts sont détenues par Integrale pour un montant de € 8.765.183,00. Le solde des parts est détenu par ORPEA. Cette société est propriétaire d'un immeuble et détient des participations dans les sociétés IMMO PA33 2 S.A., Vordenstein Vastgoed S.A. et Manujacq S.C.I..

IMMO PA33 2 S.A., dont 0,23 % des parts ont été acquises par Integrale et le solde par Intorp S.A., détient un immeuble utilisé comme maison de repos. Le montant de la participation Integrale s'élève à € 15.778,63.

VORDENSTEIN VASTGOED S.A., dont 0,05 % des parts ont été acquises par Integrale et le solde par Intorp S.A., détient un immeuble utilisé comme maison de repos. Le montant de la participation Integrale s'élève à € 2.329,47.

MANUJACQ, société civile immobilière de droit monégasque dont 2 % des parts ont été acquises par Integrale et le solde par Intorp S.A.. Elle détient un immeuble utilisé comme maison de repos. Le montant de la participation Integrale s'élève à € 162.533,74.

Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation constituées ou acquises en 2015.

ANATIS S.A., société industrielle dont Integrale a acquis en mai 2015 13,3 % des

parts pour un montant de € 100.625,00. En juin 2015, une augmentation de capital a été effectuée pour un montant de € 100.313,00, portant la participation globale d'Integrale à 20,2 %.

INCLUSIO S.C.A., société d'investissement immobilier à vocation sociale, dont Integrale a acquis, en mai 2015, 15,15 % des parts pour un montant de € 1.874.985,00.

NOVADIP BIOSCIENCES S.A., société pharmaceutique dont Integrale a acquis, en juillet 2015, 10,84 % pour un montant de € 750.035,00.

EPIMEDE S.A., société d'investissement constituée en juillet 2015 dont 25,49 % des parts sont détenues par Integrale. Le capital a été libéré partiellement pour un montant de € 1.040.000,00.

7. Perspectives et orientations stratégiques 2016

2016 sera une année charnière pour Integrale.

L'orientation stratégique la plus importante concerne la transformation d'Integrale de Caisse commune d'assurances en Société Anonyme dans le but de renforcer ses fonds propres dans le cadre de la nouvelle législation en vigueur.

Cette transformation ne changera ni l'esprit ni les valeurs fondamentales d'Integrale. Elle permettra de saisir des opportunités en matière de développement et de relever les défis qui nous attendent.

1^{er} défi : les taux d'intérêt bas. Un grand défi pour Integrale reste toujours de continuer à obtenir, grâce à son savoir-faire et une structure d'allocation d'actifs adaptée, un rendement élevé alors que les taux d'intérêt sont historiquement bas. Si les taux restent à ces niveaux, il faut s'attendre à ce que le secteur des assurances revoie les taux garantis à la baisse d'ici fin 2016 / début 2017.

Si le contexte actuel de taux bas n'est pas du tout favorable au développement dans le secteur de l'assurance-vie et si l'on peut s'attendre à une année 2016 difficile, des opportunités restent bien présentes : développement à l'étranger, branche 23, petites et moyennes entreprises, indépendants, nouveaux produits,...

2^{ème} défi : la nouvelle législation sur les pensions complémentaires. Lors de la révision

à la baisse du taux que les employeurs ou organisateurs doivent garantir sur les contributions, le législateur a également ajouté de nouvelles dispositions, notamment le moment auquel l'affilié est en droit de prendre ses prestations de pension complémentaire. La mise en place et la communication de cette nouvelle législation seront des priorités importantes pour Integrale en 2016 dans le but de bien informer les affiliés et les entreprises membres.

3^{ème} défi : maintenir le service de qualité. Malgré l'environnement difficile aussi bien en matière économique que réglementaire, Integrale s'engage à fournir un service de qualité à ses membres et affiliés. Integrale y veillera en poursuivant le renforcement de ses équipes en nombre et en compétences, en conservant du temps aux discussions nécessaires, en maintenant son niveau de communication et de transparence et, enfin, en prenant les dispositions les plus adaptées aux besoins de ses membres.

En 2016, Integrale continuera :

- à veiller à la bonne gestion de ses risques et à la mise en œuvre du processus ORSA dans le cadre de la nouvelle législation Solvabilité II ;
- à développer des assurances de groupe et des produits d'assurance-vie individuels pour les entreprises, les secteurs, les fonds de pension et les particuliers ;
- sa politique de partenariat.

Toutes les démarches de recherche et de développement d'Integrale soutiendront ces orientations stratégiques.

8. Intérêts opposés des Administrateurs

Durant l'exercice, aucun Administrateur n'a eu, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale opposé à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'administration.

9. Remerciements

Nous nos plus sincères remerciements aux entreprises membres et aux affiliés pour la confiance qu'ils nous témoignent depuis toujours.

Nous remercions également vivement les collaborateurs d'Integrale pour leur implication et leur motivation : sans eux,

les excellents résultats de 2015 et de ces dernières années n'auraient pas pu être atteints.

Ensemble, nous avons une fois de plus permis à Integrale de rester fidèle à ses valeurs et d'envisager l'avenir sereinement, convaincus d'avoir pris les mesures adéquates pour relever les défis qui nous attendent dans le meilleur intérêt de nos affiliés.

Le Conseil d'administration